

**PROJET DE RÈGLEMENT NO RV23-5565**

**AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION**

---

**AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV23-5565** intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- QUE lors d'une séance tenue le 21 août 2023, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV23-5565;
- QU'une assemblée publique de consultation sera tenue le 5 septembre 2023, à compter de 18 h 30 à l'hôtel de ville de Drummondville, situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville;
- QUE ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :
  - de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone d'habitation H-715 de manière à autoriser la classe d'usages H-3 (habitation trifamiliale) ayant une structure isolée;
  - de prévoir en conséquence, pour la classe d'usages autorisée, toutes les normes applicables à la construction des bâtiments et au lotissement;

La zone d'habitation H-715 est délimitée approximativement par la rue Saint-Frédéric, la 9<sup>e</sup> avenue, la 15<sup>e</sup> avenue et par l'arrière-lot des terrains donnant vers la rue Saint-Damase.

- QUE la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;
- QUE toutes les dispositions de ce projet de règlement **sont susceptibles d'approbation référendaire.**

Au cours de l'assemblée de consultation, un membre du conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement no RV23-5565 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, au Service du greffe situé au 415 de la rue Lindsay à Drummondville, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**Le règlement concerné aura pour conséquence, notamment, d'autoriser la construction d'une habitation trifamiliale à l'intérieur de la zone d'habitation H-715 et plus particulièrement au 34 de la 14<sup>e</sup> Avenue.**

**DONNÉ À DRUMMONDVILLE**, ce 25 août 2023.

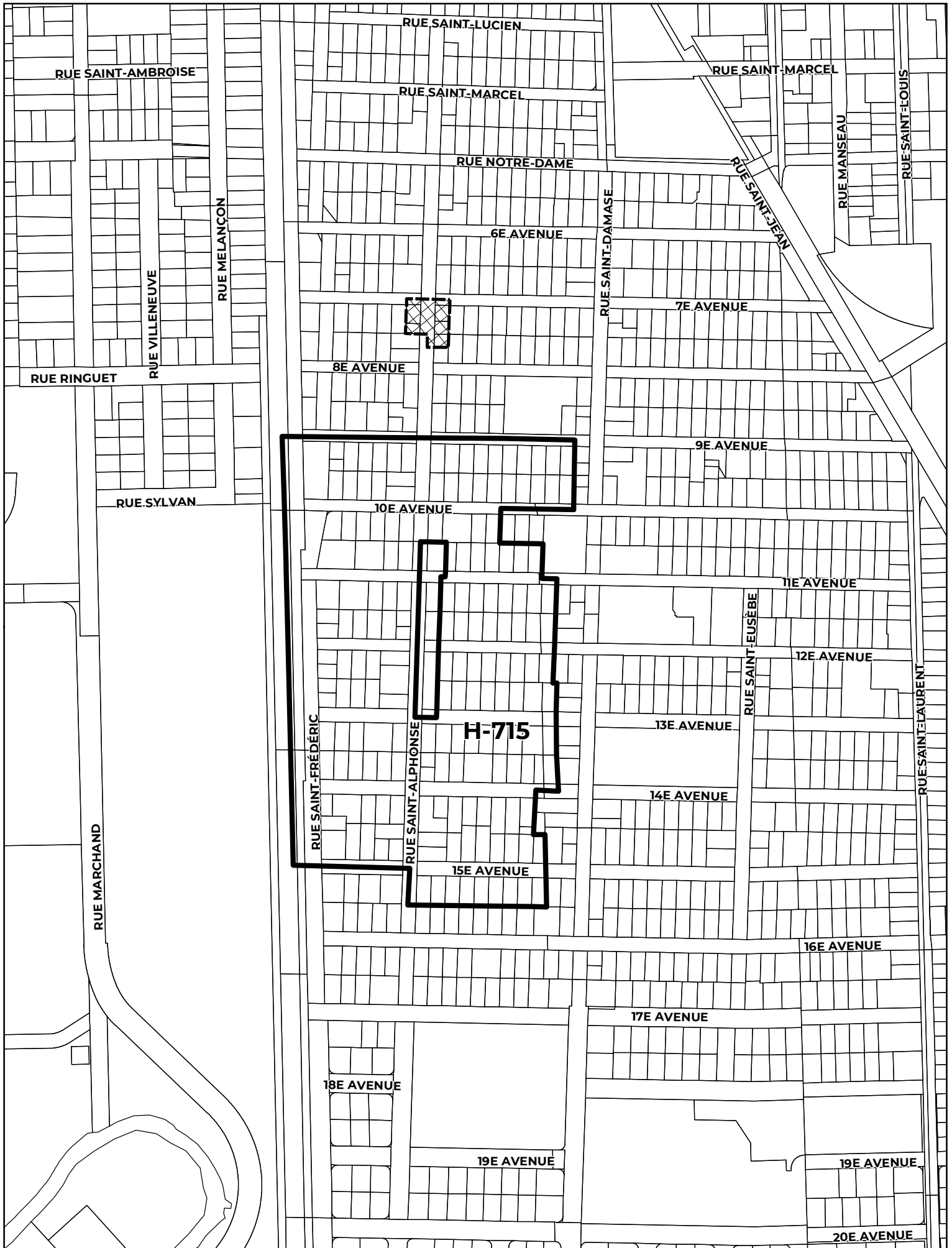
Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

**PROJET DE RÈGLEMENT No. RV23-5565**

**ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT**



**Légende**

  Zone visée

 Zone exclue